

APPEL AUX BONNES PRATIQUES 2024

Résumé

Introduction : ELA lance la troisième édition de l'Appel à bonnes pratiques afin de recueillir des exemples de bonnes pratiques et de promouvoir l'échange, la diffusion et l'adoption des bonnes pratiques et des connaissances recueillies entre les États membres. L'appel à bonnes pratiques est récurrent, mettant en évidence chaque année certaines priorités et fixant des délais pour la soumission des propositions.

Thèmes et priorités : les candidats peuvent soumettre des propositions de bonnes pratiques portant sur divers sujets dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'UE, mais en particulier sur la **numérisation dans la coordination de la sécurité sociale** et la **fourniture d'informations dans le transport routier**, en tant que priorités de l'appel pour 2024.

➤ **La numérisation dans la coordination de la sécurité sociale** comprend :

a) Mise en œuvre du système d'échange d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)

Le système EESSI interconnecte les institutions de sécurité sociale dans toute l'Europe et offre un moyen rapide, efficace, sûr et fiable d'échanger les données nécessaires à la mise en œuvre des règlements de l'UE sur la coordination de la sécurité sociale, y compris la détermination du droit aux prestations sociales des citoyens européens migrants. Alors que le système atteindra bientôt sa pleine production dans tous les États membres, la qualité de son déploiement et son niveau d'intégration dans le domaine national varient considérablement. L'ensemble des bonnes pratiques dans ce domaine vise à échanger des idées, des stratégies et des innovations adoptées dans les États membres qui profiteront à d'autres États membres pour améliorer leurs solutions nationales en matière d'EESSI et, le cas échéant, pour finaliser leur mise en œuvre. Le champ d'application ne se limite pas aux solutions techniques, mais inclut également toutes les stratégies commerciales, de mise en œuvre ou de formation au sens large qui se sont avérées apporter une valeur ajoutée dans le cadre du déploiement et de la gestion de l'EESSI au niveau national.

b) Services numériques transfrontaliers au niveau des États membres

Outre le système EESSI, les États membres ont développé de manière indépendante une gamme de solutions numériques qui améliorent l'interaction des citoyens mobiles de l'UE avec les autorités locales dans le cadre de la coordination de la sécurité sociale et de la mobilité de la main-d'œuvre. Ces solutions présentent une dimension transfrontalière, offrant des outils et des portails en ligne qui permettent, par exemple, de demander à distance divers documents portables, de soumettre des demandes de prestations de sécurité sociale et de signaler les changements dans les circonstances pertinentes pour les personnes résidant ou séjournant à l'étranger, de déterminer plus rapidement la législation applicable et même de fournir une certification de vie au format numérique. En outre, des outils électroniques en dehors du cadre de l'EESSI facilitent la communication entre les autorités de sécurité sociale des États membres, tels que l'échange de fichiers de lots en vrac pour l'appariement des données, l'accès direct aux registres nationaux de l'historique des assurances et la vérification de la validité des documents portables. Des solutions ont également été introduites pour la détection des fraudes (par exemple par le biais de l'exploration de données). Cependant, la mise en œuvre de ce type de solutions numériques a entraîné des variations importantes entre les États membres en termes de disponibilité, d'accessibilité, de portée et de qualité. Cette diversité offre aux pays de l'UE l'occasion de tirer parti des innovations et des bonnes pratiques réalisées au niveau national, car ces solutions ont souvent un grand potentiel de réplique dans d'autres États membres.

➤ **Fourniture d'informations dans le domaine des transports routiers**

Promouvoir les aspects sociaux du paquet mobilité I

Dans le cadre du paquet mobilité I, un nouvel ensemble de règles pour le secteur du transport routier est devenu applicable dans toute l'UE. Ce train de mesures est essentiel pour garantir une bonne mise en œuvre et une bonne application de la législation sur les transports routiers, en assurant un équilibre entre les conditions de travail et la protection sociale des conducteurs, ainsi que la liberté des opérateurs de fournir des services de transport transfrontaliers. Dans le cadre du Paquet Mobilité I, l'accent est mis sur les aspects sociaux pour les conducteurs. La collecte de bonnes pratiques dans ce domaine se concentrera sur la manière dont les États membres, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes soutiennent la fourniture d'informations aux conducteurs concernant leurs droits et obligations lorsqu'ils sont détachés dans le cadre de la définition de la directive (UE) 2020/1057. Parmi les exemples de fourniture d'informations destinées aux conducteurs et aux opérateurs, citons entre autres : la mise en œuvre de matériel d'information, des campagnes virtuelles ou en direct pour atteindre les groupes cibles sur le terrain, des services de consultation, des événements d'information ou l'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux.

Candidats éligibles : les administrations des États membres et les autres parties prenantes opérant au niveau national, régional ou local, y compris les institutions de sécurité sociale, la société civile et les partenaires sociaux.

Date limite : La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **7 juin 2024**.

Certains des **avantages de la participation** sont la reconnaissance européenne de vos réalisations et la visibilité des pratiques élaborées sur le site web d'ELA.

Formulaire de candidature : Les exemples de bonnes pratiques doivent être soumis en remplissant un court formulaire de **candidature en** anglais, en gardant à l'esprit que les candidats peuvent soumettre plus d'une bonne pratique.

Procédure de sélection : la sélection des pratiques exemplaires parmi les bonnes pratiques reçues se fait sur la base d'un ensemble de critères. Les critères de sélection sont les suivants : réalisations et résultats, efficacité, transférabilité, durabilité, innovation et numérisation.

Contact : Si vous avez des questions, veuillez contacter : capacity@ela.europa.eu

FORMULAIRE DE DEMANDE

Organisation

1. Nom de votre organisation
2. Type d'organisation (Partenaire social, Inspection du travail au niveau national, Office national du travail, Ministère, Institution universitaire, Institution européenne, Organisation de la société civile (ONG), Secteur privé (entreprises), Autre - veuillez préciser
3. État membre de l'UE
4. Adresse de votre organisation
5. Site web de votre organisation

Personne de contact

6. Nom et prénom
7. Fonction/titre du poste
8. Adresse courriel

Bonnes pratiques

9. Titre abrégé de la bonne pratique (jusqu'à 160 caractères)
10. Sujet de votre bonne pratique :
 - Digitalisation dans la coordination de la sécurité sociale
 - Fourniture d'informations dans le domaine des transports routiers
 - Autre (*veuillez préciser)
11. Description de la bonne pratique (jusqu'à 5000 caractères)
12. Orientation géographique de la bonne pratique
13. Calendrier de la bonne pratique
14. Avez-vous déjà fourni des informations sur cette bonne pratique particulière dans le cadre de la plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
15. En soumettant cette proposition de bonnes pratiques, vous donnez votre consentement à la politique de confidentialité d'ELA (veuillez lire la déclaration de confidentialité du panneau de droite), y compris le partage des données que vous avez fournies au public via la page Web d'ELA, les canaux de médias sociaux et/ou lors d'autres activités d'ELA telles que des ateliers et des événements.
 - Oui
 - Non